

RÈGLEMENT

Article 1 - Organisation

1.1 : Suisse Normande Le Raid est un raid multisport organisé par l'association « Suisse Normande Le Raid » ; il s'agit de la 9ème édition. Il se déroulera les samedi 2 avril et dimanche 3 avril 2022. Trois circuits seront proposés lors de cette édition : "Raid Aventure" (chronométré), "Raid Sportif" (chronométré) et "Raid Découverte" (non chronométré).

1.2 : L'association « Suisse Normande Le Raid » est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

1.3 : Suisse Normande Le Raid se veut respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair-play et la courtoisie envers tous les acteurs du raid. Les équipes se doivent de respecter la nature et les propriétés privées.

1.4 : De par leur inscription, les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des sports de nature.

Article 2 - Programme des épreuves

RAID AVENTURE (6 h 30 maximum) - SAMEDI 2 AVRIL 2022

- Entre 7h et 7h45 : DÉPÔT DES VTT (lieu exact donné 3 jours avant la course)
- Entre 7h45 et 8h30 : ACCUEIL à la base Lionel Terray de Clécy (15 km du dépôt des VTT)
- 8h45 : TRANSFERT EN BUS jusqu'au lieu de départ
- 9h15 : BRIEFING sur le site de départ
- 9h30 : DÉPART de la course (éventuellement en plusieurs vagues)
- Entre 15h30 et 16h15 : ARRIVÉES à la base Lionel Terray de Clécy

RAID SPORTIF (4 h 30 maximum) - SAMEDI 2 AVRIL 2022

- Entre 8h et 8h45 : DÉPÔT DES VTT (lieu exact donné 3 jours avant la course)
- Entre 8h45 et 9h30 : ACCUEIL à la base Lionel Terray de Clécy (15 km du dépôt des VTT)
- 9h45 : TRANSFERT EN BUS jusqu'au lieu de départ
- 10h15 : BRIEFING sur le site de départ
- 10h30 : DÉPART de la course (éventuellement en plusieurs vagues)
- Entre 14h30 et 15h15 : ARRIVÉES à la base Lionel Terray de Clécy

RAID DÉCOUVERTE (3 h maximum) - DIMANCHE 3 AVRIL 2022

- Entre 8h15 et 9h15 : DÉPÔT DES VTT (lieu exact donné 3 jours avant l'épreuve)
- Entre 8h30 et 9h30 : ACCUEIL à la base Lionel Terray de Clécy (8 km du dépôt des VTT)
- 9h45 : BRIEFING obligatoire
- 10h / 10h10 / 10h20 / 10h30 : DÉPART (en quatre vagues)
- Entre 12h et 13h30 : ARRIVÉES à la base Lionel Terray de Clécy

L'organisateur se réserve le droit de modifier les épreuves jusqu'au jour du départ en cas de nécessité.
Attention : les horaires peuvent évoluer.

Informations à jour sur <http://www.suissegnormande-sportsnature.com/pages/raids-multisports/>

Article 3 - Conditions de participation

3.1 : Les différents parcours sont limités en nombre d'équipes.

- Raid Aventure : 60 équipes
- Raid Sportif : 80 équipes
- Raid Découverte : 100 équipes

3.2 : Sur tous les parcours, les équipes sont composées de

- 2 personnes sur les raids "Aventure" et "Sportif"
- 2 ou 3 personnes sur le raid "Découverte"

3.3 : Conditions sur l'âge des concurrents selon les parcours.

- Raid Aventure : nés en 2004 et avant (à partir de la catégorie junior)
- Raid Sportif : nés en 2008 et avant (à partir de la catégorie minime)
- Raid Découverte : 8 ans révolus le jour de l'épreuve, accompagné par un majeur

3.4 : Les concurrents devront fournir une **licence FFTRI compétition** ou un certificat médical de "**non contre-indication à la pratique du sport en compétition**" ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition des disciplines du raid clairement écrites et précisées (VTT, canoë, course à pied) datant de moins d'un an à la date du raid.

3.5 : De part leur engagement sur l'épreuve de canoë-kayak, les participants attestent savoir nager 25 m et s'immerger en eau profonde.

Article 4 - Inscriptions

4.1 : Les droits d'inscription s'élèvent à

- Raid Aventure : 30 € / personne si licenciés FFTRI compétition (60 € par équipe)
+ 2 € / personne sinon (souscription du pass compétition).
- Raid Sportif : 26 € / personne si licenciés FFTRI compétition (52 € par équipe)
+ 2 € / personne sinon (souscription du pass compétition).
- Raid Découverte : 8 € / personne

4.2 : L'inscription comprend :

- Raids Aventure et Sportif : un lot de bienvenue, deux jeux de cartes par équipe (papier résistant à l'eau), la fourniture de canoës, gilets et pagaies, la sécurité sur l'épreuve, ainsi que le repas de fin d'épreuve.
- Raid Découverte : un jeu de cartes par équipe (papier résistant à l'eau), la fourniture de canoës, gilets et pagaies, la sécurité sur l'épreuve.

4.3 : Chaque inscription sera validée dès réception complète des documents d'engagement (certificats médicaux / licences) et du règlement. Les dossiers complets seront traités en priorité. Date limite d'inscription : 28/03/2022.

4.4 : Le chronométrage utilise le système SportIdent. Un chèque de caution sera demandé :

- Raid Aventure : 120 € (2 puces + 2 chasubles)
- Raid Sportif : 60 € (1 puce + 2 chasubles)
- Raid Découverte : 60 € (1 puce)

Il sera rendu en fin d'épreuve ou détruit contre remise de la (des) puce(s) et des chasubles.

Article 5 - Annulation / Remboursement

5.1 : En cas de demande d'annulation d'inscription avant le 28/03/2022, les droits d'inscription sont remboursés sur demande écrite (par mail à suisnormanderaid14@gmail.com). Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les droits d'inscription à « Suisse Normande Le Raid » restent acquis à l'Organisation pour toute demande d'annulation d'inscription après le 28/03/2022.

5.2 : Les équipes absentes le jour de l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation ne pourront prétendre à aucun remboursement.

5.3 : En cas d'annulation de l'épreuve pour des causes non liées à l'Organisation (COVID, ...), les droits d'inscription seront remboursés (à l'exception des frais de gestion du site d'inscription).

Article 6 – Assurance

6.1 : Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation au « Suisse Normande Le Raid ».

6.2 : L'Organisation est couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF - 200 Avenue Salvador Allende - 79000 NIORT en conformité avec le Code Du Sport.

6.3 : L'Organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

Article 7 - Droit à l'image

Tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image prise lors de l'épreuve, sans limitation de temps, de support, de quantité et de mode de diffusion. Les concurrents acceptent l'exploitation de ces images par l'Organisation et leurs partenaires.

Article 8 - Principe de l'épreuve

8.1 : Le chronomètre est déclenché au début de l'épreuve et est arrêté par le pointage de la balise arrivée.

8.2 : Tout au long des parcours, des balises (matérialisés par une toile orange et blanche et un boîtier électronique) devront être pointés à l'aide de la puce Sport-Ident (sur le parcours Aventure, les deux équipiers devront pointer ces balises). Les équipes sont responsables de leur pointage. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli.

8.3 : Le temps de l'équipe et les balises pointées ne seront validés qu'après vidage de la puce de chaque concurrent à l'arrivée.

8.4 : Toute réclamation concernant les résultats devra être faite par écrit au maximum une demi-heure après l'affichage des résultats.

Article 9 - Évolution des équipes

9.1 : En toute circonstance, les concurrents doivent absolument respecter le Code de la Route et les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur la voie publique. L'Organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate de l'équipe concernée.

9.2 : Les participants sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs (responsables de postes et signaleurs) dans un but de sécurité pour tous et de bonne organisation du raid. En cas de non-respect des consignes de sécurité données par les organisateurs ou signaleurs, l'équipe fautive sera déclarée immédiatement hors-course.

9.3 : Les concurrents d'une même équipe doivent toujours rester groupés sur le parcours, c'est-à-dire à **portée de vue et de voix**. L'Organisation peut appliquer une pénalité en temps en cas de non-respect.

9.4 : Pour les raids chronométrés (Aventure et Sportif), les concurrents devront porter tout le temps de l'épreuve le chasuble remis par l'organisation de manière visible.

9.5 : Pour des questions de sécurité, des barrières horaires peuvent être définies sur certaines sections (fermeture des sections). Ces barrières horaires seront précisées sur votre feuille de route et/ou lors du briefing d'avant-course.

9.6 : En cas d'abandon, l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au changement de section ou au poste de signaleur le plus proche ou par téléphone (numéro indiqué sur les cartes).

Article 10 - Suivi médical

10.1 : A tout moment, un participant en situation de détresse peut demander une assistance médicale. Ce même participant peut également demander un avis médical.

10.2 : Seul le médecin responsable de l'épreuve est habilité à émettre un avis médical pouvant entraîner l'exclusion d'un participant.

Article 11 - Causes de mise hors course

Disqualification immédiate :

- Non-respect du Code de la Route
- Traversée de zones spécifiquement indiquées interdites
- Assistance par une ou plusieurs personnes ne participant pas à l'épreuve
- Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers
- Utilisation d'un moyen de déplacement non autorisé par la carte ou a feuille de route (seul le moyen de déplacement indiqué sur les supports est autorisé)
- Utilisation de système de géolocalisation GPS
- Abandon de détritrus en-dehors des zones prévues à cet effet
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans des propriétés, jardins, cultures, plantations ...)
- Comportement irrespectueux envers les autres usagers des zones traversées
- Toute transgression à ce règlement.

Article 12 - Matériel obligatoire

12.1 : Matériel obligatoire par équipe (à avoir en permanence au cours de l'épreuve)

- Un téléphone portable (numéro donné à l'inscription) allumé
- Une trousse de premiers secours (contenant au minimum 2 compresses stériles, du sérum physiologique, du désinfectant, de l'élastoplaste et une paire de ciseaux)
- Une boussole

12.2 : Matériel obligatoire par équipier (à avoir en permanence au cours de l'épreuve)

- Un sac à dos contenant le matériel obligatoire
- Une couverture de survie
- Une réserve d'eau (1 L minimum) et des aliments énergétiques
- Un sifflet
- Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques

Le matériel obligatoire, précédemment cité, doit être en possession permanente des équipes tout au long du parcours. Des contrôles avant l'épreuve et pendant l'épreuve pourront avoir lieu. L'absence de matériel obligatoire à ces contrôles entraînera des sanctions allant d'une pénalité en temps à la mise hors course de l'équipe (ou interdiction de prendre le départ).

12.3 : Matériel obligatoire sur les sections VTT et Run & Bike

- Un VTT en état de marche par équipier
- Un casque homologué VTT (norme CE) par équipier
- Un kit de réparation VTT par équipe (au minimum une pompe et deux chambres à air)

12.4 : Matériel conseillé (en fonction des sections)

- Un porte-carte VTT
- Un feutre permanent ou fluo
- Un compteur vélo
- Des gants VTT

Voir également sur notre site internet <http://www.suisssenormande-sportsnature.com/pages/raids-multisports/> pour suivre les mises à jour du matériel nécessaire.

12.5 : Matériel fourni par l'organisation

- Chasubles
- Puces Sport-Ident
- Canoë sit-on-top / Gilets / Pagaies
- Feuille de route / Cartes

Article 13 - Classement

13.1 : Des classements seront établis uniquement pour les raids Aventure et Sportif.

13.2 : Seules les équipes complètes seront classées.

13.3 : Plusieurs classements pourront être réalisés en fonction de la catégorie (masculin, féminin, mixte).

13.4 : Le classement s'effectue de la manière suivante

Temps de course + Pénalités (éventuelles) – Temps de neutralisation

L'équipe victorieuse est celle ayant le plus petit temps global.

Article 14 - Acceptation du règlement

Les concurrents doivent avoir lu le présent règlement et l'acceptent de par leur inscription.